Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_20-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-20 : AFFAIRES FONCIERES - TRAVAUX – Rétrocession gratuite d'une emprise foncière par le bailleur social Morbihan Habitat pour la réalisation d'une piste cyclable – Prise en charge et engagement des frais afférents

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Bruno PENPENIC lit et développe le rapport suivant :

La commune s'engage activement dans la transition écologique à travers le développement des mobilités douces. Ce plan vise à mailler le territoire communal, à sécuriser les déplacements du quotidien et à encourager les modes de transports éco-responsables.

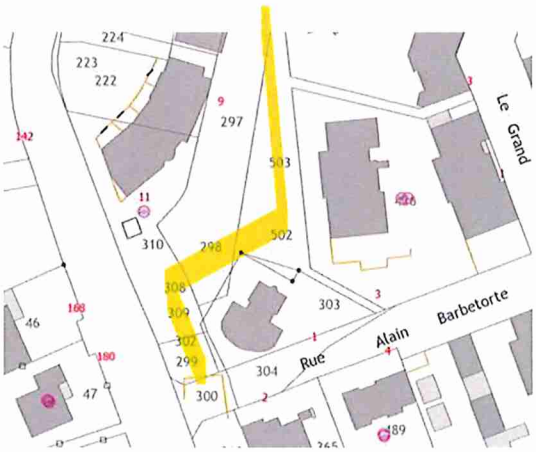
C'est dans le cadre direct de la mise en œuvre de ce plan qu'il est envisagé la réalisation d'une liaison cyclable structurante depuis le cœur de bourg vers la zone commerciale des 3 soleils, afin notamment de relier à terme la future piste cyclable vers Vannes.

Le tracé retenu pour cette piste cyclable nécessite d'empiéter sur les parcelles appartenant au bailleur social Morbihan Habitat et situées au droit de la résidence d'Arvor entre le mail de la Médiathèque et la rue Barbetorte.

En accord avec le bailleur, les travaux ont été engagés et réalisés fin 2025, afin de ne pas reporter à plus tard une amélioration attendue par les habitants. La présente délibération a pour objet de régulariser, à titre rétroactif, la cession gratuite des emprises foncières avec MORBIHAN HABITAT, et de valider la prise en charge par la commune des frais de géomètre et notariés, conformément à l'accord trouvé avec le bailleur.

Les parcelles concernées sont les suivantes : AD 297P : AD 299P : AD 310P





Cette acquisition permettra l'intégration de ladite emprise dans le domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_20-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Urbanisme, Travaux, Cadre de vie et mobilité » du 21 mai 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver l'acquisition par la commune des parcelles sus nommées ;**
- **Valider la prise en charge par la commune des frais de géomètre et notariés liés à l'opération sus décrite ;**
- **Dire que la présente délibération sera notifiée au bailleur social Morbihan Habitat ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la régularisation de cette cession.**

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE

